Image not found or type unknown

Reconnaissance enfant a l'étranger

Par **Req**, le **05/11/2022** à **22:38**

Bonjour,

Mon amie équatorienne va accoucher hors mariage fin février en Équateur, et j'ai quelques questions juridique par rapport à la paternalite.

D'avis conjoint avec la mère je souhaiterai reconnaître l'enfant auprès des autorités équatoriennes, également auprès des autorités francaises.

Nous sommes également d'accord sur le fait que nous allons nous arranger entre nous sur les questions d'ordre financière et que je n'ai pas besoin de verser de pension alimentaire.

Pouvez vous m'en dire plus sur ces questions ?

Par **youris**, le **06/11/2022** à **09:01**

bonjour,

vous pouvez déclarer la naissance d evotre enfant dans un consulat de France en Equateur.

par contre, les arrangements financiers peuvent toujours être dénoncés par une des parties.

la demande de pension alimentaire pourra toujours être faite malgré un accord antérieur.

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés